

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT :
AUDE.

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Domaine : 5- Institution et vie politique.

Sous domaine : 5-8 Décision d'ester en justice.

OBJET :

Ester en justice à l'encontre de M. Iman BOUGTIB :
Désignation d'un AVOCAT, chargé de représenter les intérêts de la Commune devant le Tribunal Judiciaire de Carcassonne.

DATE

07/11/2023

Certifié exécutoire par réception en Sous Préfecture le :

15 NOV. 2023

- ARTICLE 1 : Me Philippe GROS, avocat, ayant son siège au 10, rue du palais, 1100 CARCASSONNE est chargé de représenter la commune dans le cadre de ce dossier devant le Tribunal Judiciaire de Carcassonne, d'engager toute procédure et d'ester en justice à l'encontre de M. Iman BOUGTIB.
- ARTICLE 2 : La dépense sera imputée en section de fonctionnement du Budget Primitif 2023.
- ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut-être déféré pour recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant la date de notification à l'intéressé.
- ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services et M. Le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 7 novembre 2023.

Le Maire,

Pierre CASTEL



ARRÊTE DU MAIRE

2023

11

103

Le Maire de QUILLAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment son article L2127-22

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat afin d'intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000€ pour les communes de de 50 000 habitants et plus,

CONSIDERANT le courrier en date du 21 septembre 2023 reçu en mairie le 4 octobre 2023 par lequel la SELARL AUXILIA JURIS nous fait part de l'audience des référés du 23 novembre 2023 devant le Tribunal Judiciaire de Carcassonne;

CONSIDERANT qu'il convient d'ester en justice et de désigner un avocat afin de défendre les intérêts de la commune

ARRÊTE

2023-11-103**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-11-15T11-07-51.00 (MI248855513)**Identifiant unique de l'acte :**011-200059418-20231115-2023-11-103-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Ester en justice à l'encontre de M. Iman BOUGTIE
Désignation d'un AVOCAT, chargé de représenter les
intérêts de la Commune devant le Tribunal Judiciaire
de Carcassonne.**Date de décision :** Nov 15, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.8. Decision d ester en justice**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [2023 11 103.PDF](#)

Préparé	Date 15/11/23 à 11:07	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Transmis	Date 15/11/23 à 11:07	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Accusé de réception	Date 15/11/23 à 11:14	